de la date du concours, MM. Baucarne et Delecluze se rendront, le jour même à la préfecture, pour demander à M. le préfet de vouloir bien approuver le plus tôt possible le progamme des prix à décerner en 1885.

M. Hellin appelle l'attention du comice sur la proposition de M. Rouvier, d'établir un impôt sur les mélasses venant de l'étranger. Cet impôt peut être contraire aux intérêts de quelques distillateurs de mélasse, mais il est favorable à la culture des produits agricoles que l'industrie peut transformer en alcool, aussi est-il du devoir et de l'intérêt du Comice de faire tout ce qu'il pourra pour faire aboutir, à la Chambre, les propositions de l'honorable M. Rouvier.

M. Vallet-Rogez rappelle qu'il a déjà prouvé que ces mélasses, entrant en France sans payer aucuns droits, sont simplement de l'alcool entrant en fraude. Puisque un hectolitre d'alcool produit correspond à 300 ou à 400 kilos de mélasse, c'est trente francs de perte pour le fisc pour l'entrée de l'alcool équivalent ; il serait donc équitable de taxer les mélasses à six et même à huit francs par cent kilos. M. Vallet a été très surpris de la conduite de M. de Beaurepaire, qui fait tout son possible pour faire échouer le projet de M. Rouvier. M. de Beaurepaire a appuyé de toute son influence l'établissement d'un impôt sur le maïs; pourquoi changerait-il de ligne de conduite et voterait-il, aujourd'hui, contrairement à ses convictions d'hier? Est-ce que M. de Beaurepaire aurait des intérêts engagés dans les distilleries de mélasses ? Il est permis de le croire; aussi faut-il que tous les députés qui sont sympathiques à l'agriculture appuient de leurs démarches et de leurs votes M. Rouvier et son impôt sur les mélasses. Il y a urgence à faire comprendre l'importance de cet impôt à tous les pouvoirs publics, au gouvernement et à la Chambre.

M. Hellin dit que, parmi les députés du Nord, M. des Rotours approuvera certainement le comice dans ses démarches, mais il croit que le comice doit aussi s'adresser à notre autre député, M. P. Legrand, qui est aujourd'hui ministre du commerce. Il est persuadé que M. Legrand comprendra facilement qu'il n'est pas permis de sacrifier toute l'agriculture aux intérêts de quinze à vingt distillateurs de mélasses.

Sur la proposition de M. le président, le comice décide que MM. Vallet-Rogez et Schmitt adresseront, en son nom, une pétition, appuyant la proposition de M. Rouvier et en demandant l'application le plus tôt possible, à M. P. Legrand, au ministre de l'agriculture, à tous les députés. Cette pétition sera également remise au président de la Société des agriculteurs du Nord et au président du comité des distillateurs, pour les prier de l'appuyer.

M. Vallet-Rogez rend compte des démarches faites à la Préfecture, par les délégués du comice, pour demander l'autorisation d'employer *les vinasses* de distillerie en irrigation. La délégation, composée de MM. Delecluze, Lalné, C. Droulers, Colette, Gruyelle, Butin, Schmitt et Vallet-Rogez, a été reçue par M. Poirson, secrétaire-général, qui lui a fait l'accueil le plus gracieux et le plus bienveillant. Après avoir établi d'abord que le seul moyen de se débarasser des vinasses était de les employer en irrigation, après avoir prouvé que ces irrigations ne pouvaient en aucune façon contaminer les couches aquifères sous-jacentes, les délégués ont demandé que M. le préfet voulût bien appliquer son arrêté d'interdiction. M. Poirson a répondu qu'il comprenait très bien la question, que M. le préfet n'avait jamais eu l'intention d'appliquer son arrêté à tous les distillateurs du département et que cet arrêté ne visait que quelques industriels de la région. M. Colette a remercié M. Poirson de cette importante communication ; il l'a prié de faire examiner à nouveau, par les industriels visés par l'arrêté, la question de l'irrigation avec les vinasses. Si les eaux d'Emmerin ont été contaminées, c'est parce qu'on s'est débarrassé des vinasses, par des puits de forage qui les ont amenées dans le sous-sol, le fait est connu aujourd'hui. Il cite l'application de l'emploi des vinasses dans sa culture, il offre de faire percer des puits dans le sol sous-jacent et d'amener de l'eau parfaitement limpide et propre à la consommation. M. Poirson dit qu'on ne peut pas sacrifier l'intérêt général, celui de l'approvisionnement des eaux d'une grande ville, à l'intérêt de quelques particuliers. Quelques délégués font remarquer qu'au point de vue du droit, les distillateurs menacés et lésés par l'arrêt préfectoral se trouvaient sur le territoire d'Emmerin avant la captation des eaux par la ville, et que si la ville trouvait ses eaux infectées par une exploitation quelconque, elle devrait, en bonne justice, exproprier les dits exploitants en les indemnisant. M. Poirson dit qu'il appellera l'attention de M. le préfet sur cette situation, qui sera soumise à une nouvelle étude de la part du conseil d'hygiène; il promet, avec la plus grande courtoisie, son concours au comice, pour donner satisfaction, tant aux besoins généraux de l'agriculture, qu'à ceux de quelques particuliers qui pourraient alors, après nouvelle enquête, rentrer dans le droit commun.

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission de l'industrie laitière. Plusieurs membres de la commission sont partis ou absents; après une discussion à laquelle prennent part MM. Vallet-Rogez, Butin, Schmitt, V. Peucelle et Beaucarne, M. le président décide que cette commission se réunira à nouveau, le 3 juin, à dix heures et demie, et qu'elle soumettra au comice un rapport complet sur l'état de la question.

Sur la proposition de M. Butin, le Comice étudier les moyens de récompenser les services rendus dans quelques cas spéciaux, non prévus dans les règlements ; M. le président demande de voter la nomination d'une commission qui tâchera de combler les lacunes qui peuvent encore figurer dans le programme des prix à décerner par le comice. Cette commission sera présidée par M. Ch. Hellin.

La séance est levée à une heure.

Situation météorologique. — De basses pressions existent encore au large, elles s'étendent sur l'Irlande (757m/m) et une baisse de 5 m/m a lieu en Gascogne. Les couches isobares sont très espacées et le baromètre est assez élevé sur la France, la Méditerranée, l'Autriche et l'Allemagne.

La température monte, le thermomètre marquait ce matin 3° à Haparanda, 12° à Moscou, 15° à Paris, 18° à Rome, Alger et 21° à Malte.

En France, le temps est au beau, on peut considérer comme terminée la période de froid qui dure depuis le commencement de mai. Hier, à Paris, le ciel a été nuageux.

Température. — Le thermomètre centigrade de l'ingénieur Queslin, 1, rue de la Bourse, à Paris, marquait aujourd'hui :

A 7 h du matin	14°	au-dessus de zéro.
— 11 h. —	22° 3/.	—
— 1 h. —	24° 5/.	—

Hauteur barométrique : 762 m/m. 7

Observations météorologiques. — *Paris, 28 mai.* — La pression barométrique est de 762 à Brest et à Biarritz, 765 à Berne. — Le baromètre reste assez élevé et uniforme sur nos régions ; il reste bas en Irlande. — Temps probable : vent des régions sud, ciel nuageux. — Température chaude.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les socialistes roubaisiens avaient envoyé une couronne, qui devait être déposée, dimanche, sur la tombe des insurgés de la Commune.

Il paraît que la couronne a été mise en pièces, dans la lutte avec la police.

Les régates du Blanc-Seau. — Voici le programme des régates internationales qui seront offertes sur le canal de Roubaix, au pont du Blanc-Seau, le dimanche 31 mai, à 3 heures précises, par le club nautique *Trois Etoiles* avec le concours des municipalités de Roubaix et de Tourcoing.

Première course. — Embarcations de plaisance à bancs fixes, sans porte-nage au dehors, à deux rameurs en pointe ou en couple. Parcours : 1,200 mètres, 2 virages. — 1er prix, une médaille en argent et 30 fr.; 2e une médaille en bronze et 15 francs.

Deuxième course. — Prix de Croix. Yoles-Gigs (juniors) deux avirons en pointe. Parcours : 1,200 mètres, 2 virages. — 1er prix, une médaille en vermeil et un objet d'art, don d'un membre d'honneur; 2e, une médaille en argent et 50 fr ; 3e, une médaille en bronze.

Troisième course. — Yoles-Gigs à un rameur (junior). Parcours : 1,200 mètres, 2 virages. — 1er prix, une médaille en argent et un objet d'art, don de M. Jonglez, député de Tourcoing; 2e une médaille en bronze et 25 fr.

Quatrième course. — Yoles-Gigs (seniors) deux avirons en pointe. Parcours : 1,200 mètres, 2 virages. — 1er prix, une médaille en vermeil et un objet d'art, don du cercle de l'*Aviron* de Roubaix; 2e, une médaille en argent et 75 fr.; 3e une médaille en bronze.

Cinquième course. — Prix des Dames. Périssoires. Parcours : 1,200 mètres, 2 virages. — 1er prix, une médaille en argent et un objet d'art, don d'un membre d'honneur; 2e, une médaille en bronze et deux semestres du *Drapeau*, don de la *Ligue des Patriotes*; 3e, une médaille en bronze et une boussole, don de la *Ligue des Patriotes*.

Sixième course. — Prix de la ville de Tourcoing. — Yoles-Gigs (juniors) 4 avirons en pointe. Parcours ; 2,400 mètres, 4 virages. — 1er prix, une médaille en vermeil et 200 fr.; 2e, une médaille en argent et 100 fr.; 3e, une médaille en argent.

Septième course. — Prix des membres d'honneur. — Embarcations de tous genres et de toutes constructions, 2 avirons en couple. Parcours : 1,200 mètres, 2 virages. — 1er prix, une médaille en argent et un objet d'art, don de M. Fidèle Lehoucq, conseiller général; 2e, une médaille en argent et 25 fr.; 3e, une médaille en bronze.

Huitième course. — Prix de la ville de Roubaix. — Yoles Gigs, (seniors) 4 avirons en pointe. Parcours : 2,400 mètres, 4 virages. — 1er prix, une médaille en vermeil et un objet d'art, don de M. Pierre Catteau, conseiller général; 2e, une médaille en argent et 100 fr., don de M. Julien Lagache, maire de Roubaix; 3e, une médaille en argent et 50 fr.

Le grand nombre d'engagements promet un brillant succès à cette fête. Les sociétés inscrites jusqu'à ce jour sont : La Société d'Encouragement de Paris, le *Sport nautique* de Vitry-Paris, le *Sport nautique* de Douai, le *Club nautique* de Gand, le *Sport nautique* d'Amiens, le *Cercle de l'Aviron* d'Amiens, le *Sport nautique* de Lille, le *Rowing Club* de Lille, le *Sporting Club* de Lille, le *Sporting Dunkerquois*, l'*Union nautique* de Valenciennes, le *Rowing Club* de Roubaix, le *Cercle de l'Aviron* de Roubaix, soit un total de 49 embarcations.

Plusieurs autres sociétés, qui ont promis leur concours, ne nous ont pas encore envoyé leur liste d'engagement.

Le tirage des places se fera jeudi à midi, au *Grand Café*, siége du *Club nautique Trois Etoiles*.

Les médailles sont offertes par les président, vice-président et membres d'honneur.

Pendant la durée des régates, concert par la *Fanfare du Blanc-Seau* et l'*Union des Trompettes*.

Un buffet est établi dans les enceintes réservées.

Prix des places : Enceinte réservée Quai-Sud (côté Blanc Seau) 1 fr.; tribunes, Quai-Nord (côté Mouveaux) 3 fr.

On trouvera des cachets à l'avance à Roubaix, chez M. A. Dubureq, rue du Vieil-Abreuvoir et chez Mlle Quint, Grand'Place. — A Tourcoing, au café du *Cigne* et au café *Beekandt*.

Chronique du bien — Dimanche, une grande soirée chantante avait lieu à l'estaminet du *Vieux Pile*, tenu par M. Zéphirin Meurisse, rue du Pile. Le but des organisateurs était généreux ; aussi le succès a été grand. Il s'agissait en effet, de soulager l'infortune d'une veuve ayant quatre enfants. L'initiative de cette bonne œuvre appartient à la Société des *Amis-Réunis*.

A la fin de la soirée, on a procédé au tirage d'une brillante tombola. Voici les numéros gagnants :

2134—6342—2059—796—1080—6013—4845—814—449
714—3138—1524—1459—1130—6912—5029—4972—3517
1082—5470—3893—2095—1905—1848 | 4705— 70—461
303—5795—2883—1980— 510— 60[illegible]—5995—1925—1926
93— 111—5846—5871—1426—5309—1412—1786—3515
2015—1346—3839—1155—5402—6134—3615—4401—4759
2178—1911—5977— 55—4065— 463—3541— 326— 276
4681— 794—5685—1057— 169—2425—6243— 408—6941
5534— 31— 514—5306— 838— 152—1748—4122— 843
304— 309—1416—3449—1550—3544—2564—5911—3844
1447—1156— 433—2194—6705—1650— 187— 44—3336
4559—1667—3890—2129—2097—5021— 932—4587—4960
3399—1818—1923— 184—5221— 388— 170— 642—3378
142—4952—5550—1835—6— 629— 334— 290—1109
5053—2188—2135—2682—1450—3973—6313— 625—1767
6382—4163—5703—5287—6322—5210—2068— 691—2330
2169—6938—4411.

Les lots non réclamés au 15 juin prochain seront acquis à l'œuvre.

Parmi les sociétés chorales qui figuraient mardi soir dans le cortège organisé pour la réception des pompiers vainqueurs du concours de Saint-Quentin, nous avons omis de citer l'*Union des Travailleurs*. Nous tenons à réparer aujourd'hui cet oubli.

Arrestation. — Un tisserand, Félix Vanheule, 35 ans, prévenu d'infraction à un arrêté d'expulsion, a été arrêté mardi et conduit à la prison de Lille.

Scènes de violences. — La journée de mardi a été fertile en rixes et scenes de violences. Les procès-verbaux de ce chef ont plu : parmi les individus qui ont encouru le plus sévèrement les rigueurs citons le nommé Plancke, qui n'a pas ménagé aux agents les outrages par paroles et par gestes; deux jeunes peignerons qui, à 6 heures et demie du matin, se battaient comme des forcenés, et un certain Catteau, âgéde 18 ans, qui a frappé violemment et blessé une cabaretière du boulevard de Strasbourg.

Nous avons raconté, avant-hier, un cas de multiparité assez rare, qui vient de se produire à Paris. Un cas analogue est arrivé à Roubaix, il y a quelque dix ans, rue St-Laurent, route de Tourcoing, chez M. Castelain, épicier, *aux Quatre-Jumeaux*.

Cette rue Saint-Laurent a même été, pendant très longtemps, dénommée « rue des Quatre-Jumeaux », à cause de cette curieuse particularité. Les quatre sujets sont exposés dans un bocal, au musée de Lille.

Comité des anciens militaires réformés de Roubaix-Tourcoing. — Une réunion aura lieu, le dimanche 31 mai, à 4 heures précises, à l'estaminet du *Coq-Anglais*, au Blanc-Seau.

Hem. — Dimanche et lundi prochain auront lieu les deux brillants carrousels que donne, chaque année, cette commune, le jour de sa kermesse, au bénéfice des pauvres.

Cette fête a lieu pour la 33e fois publiquement sur la Place, et les amateurs, pouvant y assister sans bourse déliée, les cavaliers sont toujours en grand nombre. Les prix à décerner aux vainqueurs sont en argenterie et ont une valeur réelle.

Il y a aussi divers jeux et divertissements publics, qui ne manqueront d'amener beaucoup d'étrangers dans la commune.

Chronique colombophile. — Le cercle colombophile « Union », rappelle aux amateurs résidant dans un rayon de douze kilomètres de Roubaix, son concours général et international sur Angerville, 31 mai, 200 francs prix d'honneur — Mise en paniers le vendredi 29 mai, au siège social, rue Saint-Antoine, de trois à six heures

— La commission de la fédération colombophile roubaisienne, prévient les amateurs que la distribution des prix du concours de Chantilly, 25 mai, se fera le dimanche 31 courant, à huit heures du soir très précises.

Dimanche 31 mai, concours sur CREIL, organisé par la Société « les Trois-Pigeons, » établie chez M. Albert Marcq, cabaretier au « Roi des Belges, » place du Trichon, 125 fr. de prix d'honneur répartis en onze prix aux onze premiers pigeons, savoir : au premier pigeon, un magnifique cartel à sonnerie, valeur 25 fr. et dix prix de 10 fr. aux dix suivants. L'amateur peut, si le cartel ne lui plait pas, prendre 25 fr. en espèces

La mise est de 1 fr. 50 dont 1 fr. pour prix et 50 c. pour frais et convoyage; l'inscription se fera le samedi 30, de 3 à 6 heures du soir.

TOURCOING

La Saint-Mamert. — Lundi, à midi, le corps des pompiers de Tourcoing, fêtant la Saint-Mamert, a été passé en revue sur la place de l'Hôtel-de-Ville, par la municipalité et s'est ensuite rendu à l'hôtel de Flandre, sur la place Charles-Roussel, où a eu lieu un banquet auquel étaient conviés les pompiers de Lille, Roubaix, Croix-Wasquehal, etc., et les autorités de la ville de Tourcoing. Tout s'est passé de la façon la plus gaie et la plus cordiale.

Dans la nuit de mardi à mercredi, la fille de M. Vanmaele, cordonnier, rue du Moulin-Fagot, 72, sortait de sa chambre en appelant au secours; le feu s'était communiqué à un lit situé dans la pièce voisine. Le père accourut immédiatement, et, avec l'aide de quelques voisins, parvint à éteindre l'incendie, dont les dégâts sont peu importants. On estime les pertes à 80 fr. environ. Il a assurance à la *Continentale*.

Les maraudeurs continuent leurs exploits. Dans la nuit du 22 au 23, ils se sont emparés de trois lapin et deux pigeons, au préjudice de Catherine Ghesquière, ruelle Carnette; de là, les mêmes malfaiteurs, probablement, ont dévalisé la basse-cour de M. Duterte, rue du Flocon, et se sont emparés des poules, après avoir coupé les fils de fer formant treillis sur le devant de la cabane où les volatiles étaient enfermés.

LILLE

Concours hippique. — La quatrième journée du Concours a été favorisée par un temps splendide; aussi, l'assistance a été nombreuse; la tribune officielle et celle des souscripteurs étaient garnies de dames en très gracieuses toilettes. Tous les généraux et officiers supérieurs de la garnison étaient présents

La course au galop, pour chevaux de cavalerie légère montés par des sous-officiers a commencé à 3 heures et demie; elle a été brillamment menée: les jeunes cavaliers du 19e chasseurs sont en grand progrès ; ils étaient cette année plus maîtres de leurs chevaux. M. le colonel Grosjean a du être satisfait d'eux.

Le 1er prix a été donné à *Epernay*, montée par M. Pierrard, du 19e chasseurs; le 2e prix, à *Eclipse*, montée par M. Robiquet, du 19e, et le 3e prix, à *Dunkerque*, montée par M. Ligour, du 19e. Des flots ont été distribués à *Equinoxe*, montée par M. Cuignet, du 19e; *Linotte*, montée par M. Ryckélinck, du 19e; *Gaité*, montée par M. Dewismes, du 19e, et *Pitt*, monté par M. Vieuxange, du 19e.

M. Colinet, du 3e chasseurs, qui montait *Résme*, bête assez capricieuse, a fait, à la douve, une chute qui n'aura pas de suites fâcheuses. Sa jument ayant refusé de sauter, il l'a rouée très vigoureusement et la bête, voulant s'échapper par le talus, est tombée.

Le *prix des habits rouges* a été couru ensuite ; tous les chevaux engagés, au nombre de seize, se sont présentés.

Le jury a décerné le 1er et le 2e prix *ex æquo* à *Sweetheard II*, montée par M. Bertin, très bon cavalier et *Kiloughshzuld*, monté par M. le baron de Thouron, écuyer de premier ordre, qui a gagné le prix de la *Coupe*, au concours de Paris. Le 3e prix a été donné à *Mont-Blanc*, monté par M. Edouard Gradeb. Les flots ont été distribués à *Bataclan*, monté par M. le comte Paul de Pas; à *Bridaine*, montée par M. de Theuron; à *Belle-Petite*, montée par M. Raoul Wagner. Tous ces messieurs ont fait preuve d'un grand savoir, sans exception. M. le baron de Thouron a mené avec entrain sa jument *Brudaine*, jolie petite bête solidement plantée, aux fortes attaches, un fort double poney, qu'on n'aurait pu supposer capable d'une telle action.

M. René Baudon, notre compatriote, qui s'était montré beau cavalier à la course d'essai, a mené en maître sa jument *Manon*. Ce jeune cavalier a beaucoup d'assiette et une grande légèreté de main, ce qui manque un peu chez beaucoup de cavaliers. M. E. Wargny, montant la *Farsaal*, et M. le comte Paul de Pas, montant *Bataclan*, sont des écuyers connaissant à fond le cheval et sachant lui faire donner tous ses moyens. C'est M. le général Comte qui a distribué les prix.

La fanfare du 19e chasseurs se faisait entendre pour la première fois depuis un an ; bien que ne comptant encore que 14 musiciens, cette fanfare est bonne ; son jeune chef la conduit bien. La fanfare de cors, qui a donné à la fin du concours, mérite des éloges,

A. G.

Le jury a examiné, mercredi, les chevaux de selle et a distribué les récompenses suivantes :

1re catégorie. — 1er prix, *Euryanthe*, à M. le duc de Vicence; 2e, *Flavio*, à M. Luxin-Bouvry; 3e, *Pauline*, à M. Paul Bruneau; 4e, *Orageux*, à M. Launois; 5e, *Dépêche*, à M. Beauchein; 6e, *Cora-Pearl*, à M. Tattegrain; 7e, *Fanchonnette*, à M. Luzin. Flots de rubans : *Franck*, à M. Delattre aîné; *Caprice*, à M. Alfred Mœtil; *Déesse*, à M. Boulnois; *Stella*, à M. Lefebvre; *Lili*, à M. Chapron; *Minotaure*, à M. Hardies; *Misérable*, à M. Arthur Prarond; *Urohara*, à M. le duc de Vicence.

2e catégorie. — 1er prix, *Espérance*, à M. G. Le Villain, à Hesdin; les 2e et 3e prix n'ont pas été décernés.

3e catégorie. — 1er prix, *Mic Mac*, à M. Perrinet; 2e prix, *Aubépine*, à M. Le Villain; 3e prix, *Lard*, à M. Lewisine; 4e, *Mousse*, à M. de la Vauzelle; 5e, *Mazaure*, à M. Rickelinck; 6e, créé, *Nabot*, à M. Ligour,. Flots de rubans: *Lionceau*, à M. de Choisy; *Nécessiteuse*, à M. Ducque; *Macadam*, à M. Lardinois; *Neutre*, à M. Le Villain; *Gauloise*, à M. de Pauniat; *Navette*, à M. Rouy; *Livrée*, à M. Joly; *Neppe*, à M. Bonjean.

Société régionale d'horticulture. — Les visites de jardins paysagers auront lieu dans le courant du mois d'août.

Tous les amateurs, jardiniers d'amateurs et instituteurs faisant partie de la Société depuis le 1er janvier 1885, au moins, et domiciliés dans les quatre départements de la région, pourront prendre part à ce concours. Ils devront, pour être admis à concourir, adresser leur demande au secrétaire-général, M. Ryckewaert-Déjardin, rue d'Arras, 84, à Lille, avant le 31 juillet.

Pompes à vapeur. — Mercredi après-midi, on a fait, à la gare Saint-Sauveur, l'essai d'une pompe à vapeur Thirion perfectionnée. L'expérience a parfaitement réussi. La pompe a fonctionné admirablement. Toutes les personnes présentes en ont été satisfaites. Parmi les assistants se trouvaient : M. le chef de gare, M. l'inspecteur des pompes de la Compagnie du Nord, M. Contamine, capitaine-ingénieur du corps des sapeurs-pompiers de Lille ; MM. Seynaeve, major, et M. Victor Bonnave, lieutenant des pompiers de Roubaix, ainsi que M. Thirion, venu exprès de Paris.

On sait que la pompe à vapeur de Roubaix a été fournie par ce dernier.

Vol au bonjour. — La police de sûreté a arrêté une de ces voleuses au bonjour, qui était signalée depuis quelque temps. C'est une nommée Marie Depauw, âgée de 27 ans, née à St-Gilles (Belgique), plusieurs fois expulsée. Une perquisition, faite dans sa chambre, a fait retrouver des objets d'argenterie, des montres, des pendules et toutes sortes d'objets de valeur. Plusieurs ont été reconnus par MM. Hennion, rue du Marché; Leroy, place Condé; Boutry, rue Notre-Dame, et un boucher de la rue des Postes.

L'enquête continue et amènera, certainement, la découverte d'autres vols et peut-être des complices de Marie Depauw.

Exposition canine internationale à Lille. — Nous avons annoncé dernièrement qu'une Exposition canine aurait lieu à Lille le 27 juin prochain.

Le jury vient d'être désigné; il se composera de deux sections : 1° pour les chiens de chasse, MM. le comte de Beaufort, président de la Société Saint-Hubert, directeur de la *Chasse illustrée*, à Paris ; Schirling, président du Kenel-Club, à Londres, 2° pour les chiens de garde, utilité et agrément, MM. Menard-d'Yves, sous-directeur du Jardin d'acclimatation, à Bruxelles ; de Coster, à Bruxelles ; Crémière, directeur du *Chenil*, à Paris.

Ont été nommés membres de la commission de surveillance du concours :

MM. Edouard Longhaye, président de la Société cynégétique, à Lille ; Victor Catoire, secrétaire-trésorier; Poullier-Kételé; P. Seyer; François Roussel, à Roubaix; Fondreau-Loiseau, à Péruwelz (Belgique,; Léon Willecocq, Château-Neuville (Ain); Jules Farlier, à Douai; H. Mayeur, château d'Ecaillon (Nord).

Inspecteurs vétérinaires ; M. Pollet, vétérinaire départemental; M. F. Vittu, inspecteur principal de la ville de Lille.

Directeur-organisateur : Nic. Burlini.

Le programme-officiel paraîtra le 30 mai.

Nous pouvons, dès à présent, annoncer aux intéressés que, outre les prix en argent, plusieurs prix d'honneur sont décernés dans les différentes classes. Des démarches ont été faites auprès du ministère de l'agriculture, afin d'obtenir un prix pour le plus beau chien de garde et un autre pour le plus beau chien de berger. La ville de Lille a accordé deux prix, et M. le président de la Société cynégétique a offert une médaille d'or pour le plus beau chien d'arrêt. Nous ferons connaître plus tard la liste exacte des récompenses à décerner.

Société de géographie. — La Société de géographie organise, pour le dimanche 7 juin, une excursion au bois de Bon-Secours et du château de l'Hermitage. Départ de Lille, à 6 h. 17. Les personnes qui désireraient participer à cette excursion, sont priées de se faire inscrire sans aucun retard, au siège de la société, rue des Jardins, 29.

Fête des Sauveteurs du Nord. — Dimanche, 31 mai, les Sauveteurs du Nord fêteront le 7e anniversaire de la fondation de la Société.

Ils assisteront à la messe de midi, à Saint-Maurice, où la musique de l'Association amicale des anciens élèves du square Jussieu, dirigée par M. Bondues fils, exécutera les morceaux suivants :

La *Reine de Saba*, grande marche (Gounod). — *Méditation*, morceau d'élévation, dédié à son père (F. Lecocq). — La *Colombe*, morceau d'entr'acte (Gounod).

La séance solennelle publique aura lieu, à trois heures et demie, au Conservatoire de musique, pour la distribution des récompenses.

Cette fête de famille se terminera par un banquet, à l'ancien Cercle du Nord, à cinq heures et demie du soir.

Société régionale des architectes du Nord de la France. — La réunion générale ordinaire de la société aura lieu le samedi 30 mai, à trois heures de l'après-midi, au siége de ses séances, rue Nationale, 87.

Cette séance, qui remplace celle du mois de juin, est avancée en raison du congrès annuel.

Dans sa dernière réunion, la société a décerné des certificats de capacité avec médailles de bronze à MM. Alexandre Delecluse, conducteur de travaux à Lille; Francois Hugue, chef d'atelier de construction en fer, à Lille; Emmanuel Boulcourt, menuisier à Douai; Alphonse Lesueur, contre-maître charpentier à Amiens; Paul Lesueur, contre-maître de maçonnerie à Amiens; Henri Fretin, conducteur de travaux à Lille.

Suivant une fondation annuelle créée par M. A. Newnham, conseiller honoraire de la Société, elle a remis également, à titre de récompense, deux livrets de caisse d'épargne à MM. Charles Deroe, apprenti menuisier à Lille; Henri Mathurin, apprenti menuisier à Douai

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du jeudi 28 mai

Présidence de M. le conseiller POULLE

Ministère public : M. VIBERT, substitut du procureur-général.

1re affaire. — Affaire de mœurs.

L'accusé est le nommé Arthur-Gustave Maillard, né à Lille, le 27 mars 1863, manœuvre de fonderie à La Madeleine-lez-Lille.

Défenseur : Me Henry.

Maillard est condamné à un an et un jour de prison.

2e affaire. — Affaire de mœurs.

L'accusé est le nommé Emile-Jules Rosseeuw, distillateur à Lille, né dans cette ville, le 23 décembre 1831, et, par conséquent, âgé de 53 ans.

Défenseur : Me de Prat

Rosseuw est condamné à six ans de réclusion.

3e affaire. — Tentative de vol à Marcq-en-Barœul.

Pierre-Jean Rollé, tisserand à Marcq-en-Barœul, qui est poursuivi aujourd'hui devant les assises, est né à Heule (Belgique), le 25 août 1830. Il a donc 54 ans.

L'acte d'accusation expose les faits de la manière suivante :

Depuis deux mois environ, le sieur Delval, cabaretier à Marcq-en-Barœul, s'apercevait qu'on volait, dans sa cave, d'assez grandes quantités de liqueurs, du genièvre, du cognac, du sirop de groseille, pour une valeur totale de près de 300 fr. Malgré la surveillance qu'il exerçait, il ne parvenait pas à découvrir le voleur. Aussi se décida-t-il enfin à prévenir l'autorité municipale.

Dans la soirée du 21 mars 1885, les deux gardes-champêtres Savaeton et Dartois s'établirent dans une cuisine située au-dessus de la cave de Delval et communiquant avec elle, par un escalier. Ils eurent soin de ne pas allumer de lumière et de garder le silence. Après plusieurs heures d'attente, vers 3 heures du matin, ils entendirent un léger bruit qui paraissait provenir de la trappe fermant extérieurement la cave. Ils firent alors le tour de la maison, sans apercevoir personne; mais, en repassant près de la trappe, ils remarquèrent qu'on cherchait à la soulever. Savaeton ouvrit donc la trappe, descendit dans la cave et, sur la seconde ou la troisième marche de l'escalier, trouva un individu qu'il saisit au collet.

Cet individu le mordit au poignet, pour lui faire lâcher prise, et aurait, en effet, réussi à fuir, si le garde-champêtre Dartois et le sieur Delval n'étaient pas venus prêter main-forte au garde Savaeten. Ils eurent beaucoup de peine à conduire le malfaiteur dans la salle d'estaminet. Là, Savaeten reconnut le nommé Rollé, qu'il avait surpris, au mois de septembre précédent, en flagrant délit de vol de récoltes. Rollé porta aux gardes des coups de pied. Savaeten fut atteint au genou et Dartois à la jambe. On dut même enchainer le prisonnier pour le conduire à la chambre de sûreté; mais il brisa ses chaines et tenta de s'évader en fracturant plusieurs planches du plafond.

Rollé avait laissé, dans la cave, deux vessies, un ciseau, une vrille, cinq passe-partout, un grand crochet en fer, un morceau de bougie, une boite d'allumettes, une musette, une pipe dont il se servait pour remplir les vessies et un grand sac en toile. Une des vessies était attachée au robinet d'un fût contenant du genièvre. Ces vessies, du reste, avaient déjà contenu des liqueurs.

Pour s'introduire dans la cave, Rollé avait dû desceller le cadre de la trappe. Delval n'a pas hésité à l'accuser de tous les vols de liqueurs ayant eu lieu à son préjudice ; et, en effet, depuis l'arrestation de Rollé, pas un vol nouveau n'a été commis. Pour les soustractions anciennes, aucune preuve matérielle n'a, toutefois, été relevée ; mais il n'a évidemment pas été possible à l'accusé de nier la tentative de vol durant laquelle il a été surpris. Il a seulement soutenu n'avoir point alors exercé de violences sur les gardes et n'avoir pas essayé de s'évader. Rollé est un malfaiteur dangereux qui a déjà encouru différentes condamnations pour contrebande et vol, en France et en Belgique.

Défenseur : Me Gauche.

NORD

HAUBOURDIN. — Nous apprenons avec plaisir qu'une importante réunion de délégués sénatoriaux conservateurs du canton d'Haubourdin a désigné, comme candidat au Conseil d'arrondissement l'honorable M. Edmond d'Hespel.

Les services que M. Edmond d'Hespel a rendus comme maire d'Haubourdin, les sympathies dont il est entouré, assurent à sa candidature une majorité considérable.

Saint-Amand. — La ville de Saint-Amand présentait, le lundi de la Pentecôte, une animation inaccoutumée; la municipalité avait confié à l'*Union nautique*, de Valenciennes, l'organisation de régates regionales ; aussi, les trains du matin avaient-ils amené un nombreux contingent de *Rowingmen* désireux de répondre à la cordiale invitation de la société de Valenciennes. Malgré la pluie, qui n'a pas cessé de tomber pendant la durée des régates, les courses ont été intéressantes et les prix vivement disputés. Etaient présents : l'Union nautique de Cambrai, le Club des Régates dunkerquoises et le Sporting Dunkerquois, le Port Nautique de Douai, le Club Nautique *** de Roubaix, le Sporting-Club, le Rowing-Club et le Sport Nautique de Lille, le Sport Nautique d'Amiens et l'Union nautique de Valenciennes. Voici les résultats :

1re course : Embarcations de promenade à 2 rameurs, 4 partants. — 1er Zig-Zaz S. N. Douai ; 2e, Bon Dernier, U. N. Douai ; 3e, Bon Dernier U. N. Cambrai ; 3e, On dirait du Veau R. C. Lille.

2e course : Yoles-gigs à un rameur, 6 partants. — 1er, Niniche S. N. Amiens ; 2e, Eprevisse U. N. Valenciennes ; 3e, As de Carreau, R. C. Lille.

3e course : Yoles-gigs (junior»), 2 avirons en pointe, 7 partants. — 1er, Niniche S. N. Amiens ; 2e, Nervien U. N. Cambrai ; 3e, P'tit-Quinquin S. N. Lille.

4e course : Périssoires, 8 partants. — 1er, Tabarka S. N. Amiens ; 2e, Ah ! Bah ! S. N Lille ; 3e, Péricholé C. N*** Roubaix.

5e course : Yoles-gigs (juniors). 4 avirons en pointe, 5 partants. — 1er Cachalot, C. N*** Roubaix ; 2e, Do Mi Sol Do S. N. Lille ; 3e, Carmen S. N. Douai.

Cette course, qui a été la plus intéressante, a été enlevée par la jeune équipe de Cachalot, qui avait à lutter contre forte partie et fait bien augurer de son avenir.

Mentionnons, au sujet de cette équipe, un incident qui s'est passé le matin et qui, sans elle, pouvait tourner au tragique : tandis que celle-ci s'exerçait sur la Scarpe, un petit garçon d'une dizaide d'années, qui le regardait du haut du quai, fut tout à coup précipité dans la rivière par suite d'un faux mouvement ; le pauvre petit se débattait et allait disparaître lorsque les équipiers du *Cachalot*, avertis par les cris des spectateurs de la scène, volèrent, (c'est le mot) aussitôt à son secours et furent assez heureux pour le saisir et le ramener sain et sauf sur la berge. Une journée aussi bien commencée ne pouvait que bien finir.

Hazebrouck. — On annonce la mort, à Hazebrouck, de M. Demazières, juge d'instruction près le tribunal de 1re instance de cette ville. M. Demazière n'était âgé que de 30 ans.

Dunkerque. — *Le duel Chapuis-Dekeirel.* — C'est aujourd'hui dans la matinée que M. Eugène Dekeiral va se constituer prisonnier à Douai. Il a quitté notre ville, hier soir, par le train de six heures quarante.

État-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 27 mai. — Germaine Léger, rue de l'Epeule. — Louise Viseine, rue Decrème, cour Roussel, 9. — Ernest Doutreligne rue de Lille, cour Six-Cadenne, 11. — Léon Browaeys, rue Saint-Maurice. — Chéri Vanhonacker, rue du Pile, 252.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 27 mai. — Honoré Vernacht, 27 ans, boulanger et Palmyre Disdal, 25 ans, ménagère. — Jean Decrasmer, 34 ans, chauffeur et Irma Desurmont, 34 ans, ménagère.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 27 mai. — Charles Vanteenacker, 11 jours, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor, 3. — Julie Tripier, 42 ans, propriétaire et comtesse, rue du Grand-Chemin, 39. — François Bogaert, 68 ans, tisserand, rue de l'Epeule, cour veuve Desrousseaux, 17. Léon Dubus, 46 ans, employé de commerce, rue Pellart, 143 — Louis Masson, 48 ans, tisserand, rue du Tilleul, 36. — Joseph Marsy, 30 ans, paveur, à l'Hôtel-Dieu. — Françoise Delory, 70 ans, ménagère, rue du Tilleul, 131. — Léocadie Vandekerkhove, 27 ans, ménagère, rue des Longues-Haies, cité Vromant, 21. — Dutrie, présenté sans vie, rue des Longues-Haies, cité Vromant, 21. — Pernoke, présenté sans vie, Grande Rue, cour Platel, 5 — Henri Tacoen, 5 mois, rue de l'Ommelet, cour Mullier, 35.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 24 mai. — Léonie Vienne, rue